



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE LYON**

**Séance du 16 mars 2023**

Délibération du CA n°23/03

Objet : Adoption de la liasse de gestion locative

Documents joints : liasse de gestion locative (décision d'admission, décision d'abrogation, acte de cautionnement, règlement intérieur des résidences, règlement intérieur des parkings, autorisation d'intervention, conditions générales de vente courts séjour, conditions générales d'utilisation de la plateforme « trouver un logement »)

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;

Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de Lyon, adopté en sa séance du 3 octobre 2022 ;

Exposé des motifs :

Comme chaque année il est proposé aux administrateurs de voter la liasse de gestion locative qui comprend tous les documents nécessaires à l'admission et à la fin d'admission des résidents en résidence universitaire.

Article unique :

Le Conseil d'administration du Crous de Lyon approuve la liasse de gestion locative ci-joint.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 28  
Nombre de membres présents ou représentés : 24  
Quorum atteint : O  
Nombre de voix favorables : 21  
Nombre de voix défavorables : 3  
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, le 23/03/2023

Le Président du Conseil d'administration,  
Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur,  
la Recherche et l'innovation  
de la région académique Auvergne Rhône-Alpes

Gabriele FIONI